



Séance ordinaire du 14 août 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseiller suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 juillet 2019
3. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de l'aménagement du territoire**
4. Certificats de conformité :
 - 4.1. Baie-Saint-Paul, règlement numéro R724-2019
 - 4.2. Baie-Saint-Paul, règlement numéro R725-2019
 - 4.3. Baie-Saint-Paul, règlement numéro R721-2019
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
6. Octroi d'un contrat relatif à la collecte des déchets
7. Octroi d'un contrat relatif au traitement des matières organiques
- Service de la culture et du patrimoine**
8. CALQ : renouvellement de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**
9. Mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption du programme d'analyse des incidents
- Divers**
10. Avis de dépôt reporté des rôles d'évaluation foncière de l'Isle-aux-Coudres et Les Éboulements
11. Demandes de commandites :
 - 11.1. SPCA Charlevoix (tournoi de golf annuel)
 - 11.2. Chambre de commerce de Charlevoix (tournoi de golf bénéfique)
 - 11.3. Les Viandes Bio de Charlevoix
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. FDT – Fonds Initiatives locales : octroi d'une aide financière à un promoteur
 - 13.2. Projet de règlement concernant la prévention et le combat des incendies
 - 13.3. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption du rapport annuel d'activités
 - 13.4. Avenir d'enfants : signature d'une entente de partenariat avec CPE BC du Soleil à la lune
 - 13.5. Avenir d'enfants : signature d'une entente de partenariat avec Centre des femmes de Charlevoix



- 13.6. Avenir d'enfants : signature d'une entente de partenariat avec La Maison de la famille de Charlevoix
- 13.7. Vente de bois relative aux opérations forestières dans la Forêt du Massif
- 13.8. Octroi d'un contrat pour le transport de bois
- 13.9. PADF : octroi d'une aide financière à un promoteur
- 13.10. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul (règlement numéro R729-2019)
- 13.11. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul (règlement numéro R727-2019)
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

124-08-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

125-08-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2019 soit adopté.

126-08-19 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34291 à 34350	188 993,43
Paiements Accès D - chèques # 776 à 790	6 322,28
Paiements préautorisés JG-1328-1329-1330-1331-1332-1336-1339-1340-1341-1342-1344-1345-1347	813 211,34
Paiements par dépôts directs - chèques # 81 à 133	292 212,52
Salaires nets versés - rapport # 968 à 971	90 613,07
Total	1 391 352,64

Fonds local de solidarité (FLS) 2 044,38
JG-6859

Fonds local d'investissement (FLI) 33 712,50
Chèques # 252 à 254

Rendez-vous GRH de Charlevoix Total 4 140,80
Chèques # 378 à 379 et FDC

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants) 10 260,63
Chèques # 11375 à 11381

TOTAL MRC, FLS, FLI, RVGRH, Avenir d'enfants TOTAL **1 441 510,95**



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Derytelecom	30202	8 297.37 \$
MRC Charlevoix-Est	CRF1901888	14 698.25 \$
CÉGEP de Jonquière	148601	11 727.45 \$
CÉGEP de Jonquière	148600	20 327.58 \$
		<hr/>
		55050.65 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 11 juillet 2019 au 14 août 2019 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)	
Chèques #730 à 736	60 024,04
Baux	
Chèque # 127	2 414,48
<hr/>	
TOTAL	62 438,52

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

4- CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :

127-08-19 4.1- BAIE-SAINT-PAUL, RÈGLEMENT NUMÉRO R724-2019

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 8 juillet 2019, le règlement portant le numéro R724-2019 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone C-212 à partir d'une partie de la zone H-211 et H-213 (rue Saint-Jean-Baptiste/rue Morin) »;



ATTENDU QUE le règlement numéro R724-2019 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R724-2019 de la ville de Baie-Saint-Paul.

128-08-19 4.2- BAIE-SAINT-PAUL, RÈGLEMENT NUMÉRO R725-2019

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 8 juillet 2019, le règlement portant le numéro R725-2019 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé à l'intérieur de la zone P-110 (édifice Marguerite-Bourgeois – ancien CLSC) »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R725-2019 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R725-2019 de la ville de Baie-Saint-Paul.

129-08-19 4.3- BAIE-SAINT-PAUL, RÈGLEMENT NUMÉRO R721-2019

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 8 juillet 2019, le règlement portant le numéro R721-2019 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement sur les PIIA dans le but principal de corriger et préciser certains objectifs, certains critères applicables au secteur Maison Mère »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R721-2019 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R721-2019 de la ville de Baie-Saint-Paul.



130-08-19 5- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à trois projets étudiés dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à trois entreprises dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Financement d'un projet de développement	Auberge La Courtepointe (Dossier no FR1711-407)	25 000 \$
Financement d'un projet de développement	Explora-Fruits S.E.N.C (Dossier no FR1907-444)	25 000 \$
Financement d'un projet de développement	Ébénisterie Adélarde Tremblay Inc. (Dossier no FR1907-446)	65 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

6- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure compte tenu qu'un addenda a été publié dans le cadre de cet appel d'offres public et que la date d'ouverture des soumissions est reportée.



**131-08-19 7- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF AU
TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) concernant le traitement des matières organiques de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition;

ATTENDU QUE la soumission reçue est jugée conforme en vertu de l'appel d'offres publié par la MRC de Charlevoix (selon le devis numéro ORG-01-05-2019);

ATTENDU le tableau suivant qui résume les résultats (avant taxes) pour le traitement des matières organiques :

Résultats des propositions: TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (2020-2024)		
		Compospro Inc.
1	Traitement	87,55 \$ / Tm Estimé (pour 700 tonnes) : 61 285 \$
TOTAL (estimé)		61 285 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au traitement des matières organiques à l'entreprise Compospro Inc. au tarif mentionné dans le tableau ci-dessus, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024;

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit mandatée pour signer le protocole d'entente avec l'entreprise Compospro Inc. pour les services et tarifs ci-haut mentionnés.

**132-08-19 8- CALQ : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE
PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA
COLLECTIVITÉ DES MRC DE LA CAPITALE-
NATIONALE**

ATTENDU QUE le CALQ a, conformément à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que le rayonnement;

ATTENDU QUE l'organisme Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a présenté un projet d'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la région de la Capitale-Nationale le 26 juin 2019;

ATTENDU QUE l'Entente proposée comprend quatre volets destinés aux artistes, écrivains et organismes artistiques professionnels;



ATTENDU QUE le CALQ propose d'investir dans le cadre de cette Entente une somme équivalente à celle des MRC de la Capitale-Nationale qui acceptent de contribuer à la mise en œuvre de l'Entente;

ATTENDU QUE le CALQ garantit aux MRC partenaires que leur investissement sera investi sur leur territoire ou retourné aux MRC advenant que les projets retenus ne couvrent pas cet investissement minimal;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a participé à la première entente couvrant les années 2017-2020 et qu'elle souhaite s'engager à participer au renouvellement de l'entente triennale couvrant les années 2020-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte de contribuer pour une somme équivalente à 10 000 \$ à l'Entente de partenariat territorial selon les modalités proposées par le CALQ aux MRC de la Capitale-Nationale, et ce, pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba dans le volet « *Fonds de développement régional* ».

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer tout document ou protocole d'entente permettant de conclure ladite Entente avec le CALQ et les MRC partenaires de la Capitale-Nationale.

133-08-19 9- MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION DU PROGRAMME D'ANALYSE DES INCIDENTS

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

ATTENDU QUE dans le cadre des plans de mise en œuvre du schéma figurent divers programmes à élaborer et à adopter;

ATTENDU QUE l'action 1 reliée à l'objectif 1 (la prévention) est la suivante : « La MRC, en collaboration avec les SSI, devra rédiger un programme d'analyse des incidents » et qu'il s'agit d'une priorité;

ATTENDU le projet de programme transmis à l'ensemble des services incendie et des directions générales des municipalités de la MRC de Charlevoix pour commentaires et discussions;

ATTENDU QUE le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit programme au Conseil de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU le dépôt de la version finale du Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents de la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix adopte le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents de la MRC de Charlevoix tel que présenté et que ce dernier soit transmis aux municipalités locales pour adoption et application au sein des services incendie du territoire.

134-08-19 10- AVIS DE DÉPÔT REPORTÉ DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE L'ISLE-AUX-COUDRES ET LES ÉBOULEMENTS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, organisme municipal responsable de l'évaluation, est dans l'impossibilité de compléter l'ensemble des travaux de révision des rôles triennaux de L'Isle-aux-Coudres et des Éboulements avant le 15 septembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC peut, en vertu de l'article 71 de la loi sur la Fiscalité municipale, reporter la date limite pour le dépôt des rôles d'évaluation à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix reporte le délai de révision des rôles triennaux de L'Isle-aux-Coudres et des Éboulements (avec équilibrage partielle) pour 2020, 2021 et 2022 au plus tard le 1^{er} novembre 2019.

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et à messieurs Patrice Desgagné, maire de L'Isle-aux-Coudres, et Pierre Tremblay, maire des Éboulements.

11- DEMANDES DE COMMANDITES :

135-08-19 11.1- SPCA CHARLEVOIX (TOURNOI DE GOLF ANNUEL)

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 75 \$ à SPCA Charlevoix dans le cadre du tournoi de golf annuel qui se tient le 17 août 2019, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

136-08-19 11.2- CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX (TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE)

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix achète deux billets pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce de Charlevoix ainsi qu'un billet pour le souper seulement, qui se tient le 23 août 2019, une dépense imputée au budget de représentation de la MRC.



11.3- LES VIANDES BIO DE CHARLEVOIX

Il est convenu de ne pas donner suite à la présente demande de commandite.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX: monsieur Patrick Lavoie souligne que la municipalité de Saint-Hilarion a accueilli l'édition 2019 du Festival des pompiers de Charlevoix et que cette édition s'est particulièrement bien déroulée.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN : monsieur Jean Fortin rappelle que le Symposium d'art contemporain se déroule actuellement à Baie-Saint-Paul et il souligne l'importance de cet événement international.

SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX : monsieur Patrice Desgagné a participé au tournoi de golf bénéfique de l'organisme.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard a représenté la MRC de Charlevoix lors des activités suivantes :

- **Festival des pompiers de Charlevoix** : ouverture de l'événement, souper et remise des prix;
- **Rencontre avec madame Sylvie Boucher** : rencontre de discussions avec la députée fédérale, madame Sylvie Boucher, concernant divers enjeux locaux et régionaux;
- **Rencontre avec Mitchel Dion** : rencontre de discussions avec le nouveau directeur général de l'ATR de Charlevoix dans le cadre d'une tournée de consultation des intervenants régionaux.

13- AFFAIRES NOUVELLES

137-08-19 13.1- FDT - FONDS INITIATIVES LOCALES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales;

ATTENDU QUE le plan de travail du FDT 2019-2020 de la MRC de Charlevoix prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Initiatives locales » est de 1 000 \$ maximum par projet;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet a été soumis au fonds et que le comité d'analyse coordonné par le SDLE a étudié ce projet en vue de faire la recommandation suivante :

Organisme	Projet	Recommandation
Municipalité de Saint-Urbain	Simon et ses saltimbanques Animation coordonnée dans le cadre de l'événement Grinduro 2019 qui consiste à permettre à des jeunes de 6 ^e année d'offrir une prestation de cirque aux 500 participants attendus.	1 000 \$



ATTENDU l'analyse qui est faite du projet par les membres du conseil de la MRC relativement à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

138-08-19 13.2- PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

ATTENDU QUE les changements apportés à la réglementation municipale en matière de qualité de vie a impliqué de rédiger et préparer un règlement distinct relatif à la prévention et le combat des incendies;

ATTENDU QUE chacune des municipalités locales doit adopter ce règlement;

ATTENDU le projet de règlement transmis à l'ensemble des services incendie et des directions générales des municipalités de la MRC de Charlevoix pour commentaires et discussions;

ATTENDU QUE le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit règlement aux municipalités locales de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il y a lieu d'adopter un règlement uniforme à travers les divers services incendie du territoire qui sont appelés à collaborer et à s'entraider davantage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix approuve le projet de règlement concernant la prévention et le combat des incendies tel que présenté et que ce dernier soit transmis aux municipalités locales pour adoption et application au sein des services incendie du territoire.

139-08-19 13.3- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

ATTENDU le dépôt du rapport annuel d'activités 2018 préparé par le service incendie de Baie-Saint-Paul, mandaté pour effectuer la coordination des plans de mise en œuvre;

ATTENDU QUE chacune des municipalités locales doit adopter ce rapport, ainsi que la MRC de Charlevoix;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unaniment

QUE la MRC de Charlevoix approuve et adopte le rapport annuel d'activités préparé pour l'année 2018 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix et que la ville de Baie-Saint-Paul soit autorisée à le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP).

140-08-19 13.4- AVENIR D'ENFANTS : SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC CPE BC DU SOLEIL À LA LUNE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix (en tant que fiduciaire) gère une subvention obtenue par le regroupement des partenaires (Table Famille élargie Charlevoix) et octroyée par l'organisation Avenir d'enfants;

ATTENDU QUE la Table Famille délègue la réalisation et le financement au CPE BC du Soleil à la Lune pour l'activité inscrite à son plan d'action 2019-2020 nommée « Ateliers de théâtre », qui vise à augmenter le nombre d'enfants qui vivent une rentrée scolaire réussie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une somme de 7 222 \$ à CPE BC du Soleil à la Lune pour la réalisation des Ateliers de théâtre pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, versée comme suit :

- 15 novembre 2019 : 3 611 \$ (50 %)
- 1^{er} janvier 2020 : 3 611 \$ (50 %)

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente confirmant le partenariat intervenant avec CPE BC du Soleil à la Lune.

141-08-19 13.5- AVENIR D'ENFANTS : SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC CENTRE DES FEMMES DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix (en tant que fiduciaire) gère une subvention obtenue par le regroupement des partenaires (Table Famille élargie Charlevoix) et octroyée par l'organisation Avenir d'enfants;

ATTENDU QUE la Table Famille délègue la réalisation et le financement au Centre des femmes de Charlevoix pour l'activité inscrite à son plan d'action 2019-2020 nommée « Ateliers les petits kangourous », qui vise à augmenter le nombre d'enfants qui vivent une rentrée scolaire réussie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une somme de 14 312 \$ à Centre des femmes de Charlevoix pour la réalisation des Ateliers les Petits kangourous pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, versée comme suit :

- 15 novembre 2019 : 3 578 \$ (25 %)
- 1^{er} décembre 2019: 3 578 \$ (25 %)
- 1^{er} février 2020 : 3 578 \$ (25 %)
- 1^{er} avril 2020 : 3 578 \$ (25 %)

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente confirmant le partenariat intervenant avec Centre des femmes de Charlevoix.

142-08-19 13.6- AVENIR D'ENFANTS : SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix (en tant que fiduciaire) gère une subvention obtenue par le regroupement des partenaires (Table Famille élargie Charlevoix) et octroyée par l'organisation Avenir d'enfants;

ATTENDU QUE la Table Famille délègue la réalisation et le financement à La Maison de la famille de Charlevoix pour l'activité inscrite à son plan d'action 2019-2020 nommée « Les Bedaines d'abord », qui vise à augmenter le nombre d'enfants qui vivent une rentrée scolaire réussie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une somme de 11 075 \$ à La Maison de la famille de Charlevoix pour la réalisation des ateliers *Les Bedaines d'abord* pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, versée comme suit :

- 15 novembre 2019 : 5 537,50 \$ (50 %)
- 1^{er} janvier 2020 : 5 537,50 \$ (50 %)

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente confirmant le partenariat intervenant avec La Maison de la famille de Charlevoix.

143-08-19 13.7- VENTE DE BOIS RELATIVE AUX OPÉRATIONS FORESTIÈRES DANS LA FORÊT DU MASSIF

ATTENDU les propositions reçues des entreprises Groupe Lebel Inc., et Scierie Dion concernant l'achat du bois faisant l'objet d'une récolte en 2019 sur le territoire de la Convention de gestion territoriale signée avec le MÉRN (Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François);

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

- Scierie Dion :
 - 83 \$/m³ pour le 12 pieds (4,5 po fin bout)
 - 52 \$/m³ pour le 10 pieds (4,5 po fin bout)
- Groupe Lebel :
 - 80 \$/m³ pour le 12 pieds (4,5 po fin bout)
 - 53,35 \$/m³ pour le 10 pieds (4,5 po fin bout)



ATTENDU QUE la proposition de Groupe Lebel se traduit par l'achat de 12 % du volume pour la scierie de Saint-Hilarion et 88 % du volume pour la scierie de Saint-Pamphile (Bas-Saint-Laurent) ou 50 % du volume pour la scierie de Saint-Hilarion et 50 % du volume pour la scierie de Saint-Pamphile (Bas-Saint-Laurent);

ATTENDU le faible volume de bois disponible et la valeur supérieure de la proposition offerte par Scierie Dion qui permet de dégager un surplus additionnel d'environ 15 000 \$ pour la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer le contrat confirmant la vente du bois récolté à Scierie Dion selon les termes et modalités prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin, et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale à signer le contrat de vente de bois avec l'entreprise Scierie Dion pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

144-08-19 13.8- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT DE BOIS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a retenu les services de Transport Éric Savard Inc. concernant le transport d'environ 2 000 m³ de résineux et 500 m³ de feuillus à partir du territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François lors de la séance de juillet 2019 (réf. : résolution no 113-07-19);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite ajouter au contrat le transport de cordes de 8 pieds vers le parc industriel de Saint-Urbain;

ATTENDU QUE la proposition de l'entreprise Éric Savard Inc. est la suivante pour les ajouts demandés :

	<i>Transport Éric Savard Inc.</i>
Tarif pour transport vers Parc industriel de Saint-Urbain (\$/corde)	35 \$
Prix soumissionné (avant les taxes)	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au transport du bois à partir du territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François à l'entreprise Transport Éric Savard Inc. au coût de 35 \$/corde pour le transport vers le parc industriel de Saint-Urbain (avant les taxes applicables).

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer tout document relatif à la présente résolution avec l'entreprise Transport Éric Savard Inc., située à Clermont.



145-08-19 13.9- PADF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QU'une entente régionale pour la délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

ATTENDU QUE le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées (objectif 1.2) visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

ATTENDU QU'en raison de l'affectation des dépenses admissibles dans le cadre du programme, un montant est disponible en 2019, ce qui permet de supporter un projet additionnel sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QU'un projet a été soumis par la ZEC des Martres et que, suite à son analyse, la recommandation suivante est formulée par la MRC de Charlevoix :

<i>Organisme</i>	<i>Projet</i>	<i>Contribution offerte</i>
Association de plein air des Martres Inc. (ZEC des Martres)	Aménagement du ponceau du Lac Puffin	11 946 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée dans le cadre du PADF et que celle-ci soit transmise à la MRC de Portneuf, désignée MRC délégataire dans le cadre de l'administration de l'entente régionale relative à la délégation du PADF.

146-08-19 13.10-CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R729-2019)

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 12 août 2019, le règlement portant le numéro R729-2019 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de construction et de démolition afin de préciser les critères applicables à une démolition sur le boulevard Monseigneur-De Laval »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R729-2019 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R729-2019 de la ville de Baie-Saint-Paul.



147-08-19 13.11-CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R727-2019)

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 12 août 2019, le règlement portant le numéro R727-2019 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but principal d'autoriser d'ajuster les normes applicables spécifiquement au secteur Maison-Mère »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R727-2019 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R727-2019 de la ville de Baie-Saint-Paul.

14- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous transmet un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Le Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications nous informe de l'aide financière accordée au Musée maritime de Charlevoix relativement à la conservation des goélettes et nous fait part de leur intérêt à l'égard de ce patrimoine maritime.

Le ministère de la Culture et des Communications nous annonce qu'une aide financière de 2 826 \$ sera accordée afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé *Je te présente mon Charlevoix en chanson*.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous transmet le projet de règlement ayant pour objet de prévoir l'indexation des valeurs de référence utilisées pour déterminer le loyer des terres louées à des fins de villégiature pour les baux en vigueur.

Le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs nous transmet un avis de conformité pour la reconstruction d'un bâtiment utilisé aux fins de piégeage dans la ZEC Des Martres.

Suite à notre correspondance du 17 juillet dernier, la Société d'habitation du Québec répond à notre demande concernant la bonification du budget du programme RénoRégion.

La CPTAQ nous transmet :

- Une convocation à une rencontre dans le dossier 421419, Les Éboulements.

Le TAQ nous transmet :

- Un avis de convocation à l'audience dans le dossier :
TAQ : SAI-Q-238415-1812, Ville de Baie-Saint-Paul.



DIVERS

La Fondation Lucie et André Chagnon nous a fait parvenir un chèque au montant de 161 376 \$ qui correspond à l'entente entre la MRC de Charlevoix et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec nous transmet une lettre ayant pour objet les *Plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques*.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

148-08-19 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 40.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet